



Papillomavirus humain (HPV)

🕒 paru le 17/10/2019 • adapté au contexte belge francophone • dernière adaptation de contenu le 03/02/2020 • dernière vérification de mise à jour le 03/02/2020

De quoi s'agit-il ?

Il s'agit d'un groupe de virus qui peuvent infecter la peau et les parois autour de l'anus et des organes génitaux des hommes et des femmes, et y provoquer des [verruës](#) génitales (condylomes). Ils peuvent aussi infecter la [bouche](#) ou la gorge. Les lésions peuvent être [bénignes](#), mais elles peuvent aussi évoluer en cancers débutants. L'infection à HPV se transmet par contact intime ou sexuel. Il existe plus de 100 types différents du virus, dont la plupart sont sans danger. Il n'y a que quelques types de HPV qui provoquent un cancer.

Chez qui et à quelle fréquence ?

L'infection à papillomavirus humain (HPV) est fréquente. Trois personnes sur quatre l'attraperont au cours de leur vie. On l'attrape généralement entre l'âge de 20 et 25 ans. L'infection est plus fréquente chez les personnes qui ont des défenses immunitaires affaiblies, comme en cas d'infection par le [VIH](#), de chimiothérapie, de prise de médicaments qui diminuent l'immunité, ou chez les personnes âgées. La plupart des infections guérissent toutes seules. En Belgique, en 2017, on a enregistré 622 nouveaux cas de cancer du col de l'utérus. Sur tous les cancers qui apparaissent chez les femmes, environ un cancer sur 50 est un cancer du col de l'utérus. En 2017, ce cancer occupait la 13^e position au classement des cancers les plus fréquents chez les femmes.

Comment la reconnaître ?

La plupart des infections ne donnent pas de symptômes et guérissent toutes seules. Le virus peut rester présent pendant des années sans provoquer de symptômes. Le signe le plus courant est la présence de [verruës](#) sur le pénis, les lèvres de la vulve et autour de l'anus (condylomes). Si ces lésions s'étendent dans le conduit pour uriner (urètre), on peut avoir mal lorsqu'on urine ou même avoir du sang dans les urines. Des lésions précancéreuses peuvent aussi se développer sur les parois du vagin et sur le col de l'utérus. Celles-ci ne sont malheureusement pas visibles de l'extérieur.

Comment le diagnostic est-il posé ?

Le médecin peut facilement voir les [verruës](#) génitales (condylomes) à l'œil nu. Pour les lésions du col de l'utérus, il faut faire un [frottis](#) pour déterminer s'il s'agit de lésions précancéreuses. Si le premier frottis trouve des cellules anormales, le médecin fera un deuxième frottis. Si le résultat reste suspect, le médecin prélèvera un bout de tissu (biopsie) pour l'examiner au microscope. En appliquant du vinaigre dilué (acide acétique) sur le col de l'utérus, certaines lésions vont blanchir, ce qui peut aider le médecin à repérer à quel endroit il devra faire la biopsie. Une biopsie est également pratiquée sur les verrues qui ne guérissent pas après le traitement et sur les lésions qui ressemblent à un grain de beauté.

Que pouvez-vous faire ?

Si vous-même ou votre partenaire remarquez des [verruës](#) sur les organes génitaux, autour de l'anus ou dans la bouche, consultez votre médecin. N'attendez pas que ça passe. Les verrues pourraient devenir plus importantes, et vous (ou votre partenaire) pourriez aussi avoir des lésions précancéreuses au niveau du col.

La vaccination contre le HPV est proposée gratuitement aux adolescents et adolescentes, entre 12 et 18 ans, en Fédération Wallonie-Bruxelles afin d'aider à prévenir les cancers qui sont causés par le HPV. Cela concerne surtout le

cancer du col de l'utérus mais également d'autres cancers au niveau des organes génitaux, de l'anus, de la bouche et de la gorge. La vaccination est surtout efficace si elle est effectuée avant que l'adolescent ait été en contact avec le virus. Etant donné que la contamination est possible via des contacts intimes et sexuels, la vaccination est commencée le plus tôt possible. La vaccination complète consiste en 2 ou 3 injections dans le bras sur une période de 6 mois.

Le vaccin ne guérit pas. Il ne diminue pas les lésions existantes. Il ne protège pas non plus les personnes déjà infectées contre le développement d'un cancer.

Toutes les femmes âgées de 25 à 64 ans peuvent effectuer un [frottis](#) gratuit pour le [dépistage](#) des cellules cancéreuses ou précancéreuses. Ce frottis doit idéalement être effectué tous les 3 à 5 ans. Pour ce faire, vous pouvez simplement vous adresser à votre médecin généraliste. Il est inutile de passer l'examen tous les ans. Le frottis reste absolument nécessaire, même si vous êtes vaccinée. Il n'est en effet pas possible d'empêcher totalement la transmission du virus. Un test HPV peut être effectué en plus du frottis. Ce test permet de détecter directement le virus dans le col utérin. Le gros avantage de ce test est qu'il ne doit être effectué que tous les cinq ans et que les femmes peuvent le faire elles-mêmes, sans l'aide de personne. En Belgique, le test HPV n'est cependant pas encore remboursé comme moyen de dépistage (il est remboursé si l'on découvre des anomalies au frottis).

Le port du préservatif n'offre pas une protection totale contre le HPV, mais il diminue le risque de contamination de 70 % et a donc clairement une utilité. Sans oublier qu'il protège aussi d'autres infections sexuellement transmissibles (IST), et, s'il est parfaitement utilisé, du risque de grossesse non désirée.

Que peut faire votre médecin ?

Les [verruës](#) génitales (condylomes) sont généralement traitées localement par l'application de crème, le laser ou la brulure par le froid (cryothérapie). Les verrues plus étendues peuvent également être enlevées chirurgicalement.

Étant donné que les verrues génitales signalent une infection à HPV, un [frottis](#) est réalisé pour détecter la présence de lésions sur le col de l'utérus (sauf si un frottis a déjà été fait au cours des 12 à 24 derniers mois). Si le frottis est normal, il n'y a pas besoin de traitement, car l'infection guérit généralement toute seule. Toutefois, si le médecin trouve des cellules atypiques ou suspectes, il vous orientera vers un gynécologue pour faire un examen qui permet de visualiser le col de l'utérus (colposcopie) et pour prélever un morceau de la lésion (biopsie). En présence de cellules fortement précancéreuses ou de cancer, une conisation sera pratiquée au niveau du col de l'utérus. Cette intervention, réalisée au moyen d'un laser ou d'un petit fil en métal traversé d'un courant électrique (anse diathermique), consiste à retirer une partie du col de l'utérus en forme de cône. Des [frottis](#) de contrôle seront prévus par la suite.

En savoir plus ?

- [Dépister le cancer du col : simple et efficace – mongeneraliste.be – SSMG – Société Scientifique de Médecine Générale](#)
- [Dépistage du cancer du col de l'utérus \(frottis, colposcopie\) – Fondation contre le cancer](#)
- [Colposcopie – Hôpital Erasme ULB](#)
- [Examens de gynécologie générale – UZ Brussels](#)
- [Cancer du col de l'utérus – Fondation contre le cancer](#)
- [Infections à papillomavirus humains \(HPV\) – Vaccination-Info.be](#)
- [Les infections sexuellement transmissibles - Loveattitude.be](#)
- [Le préservatif externe – Mon Contraceptif – O'Yes](#)
- [Pour le vaccin, j'hésite... C'est grave docteur ? - Question Santé](#)

Sources

- [Guide de pratique clinique étranger 'Infection à papillomavirus humain \(HPV\)' \(2000\), mis à jour le 10.08.2017 et adapté au contexte belge le 10.12.2017 - ebpracticenet](#)
- [Les chiffres du cancer – La Fondation Registre du Cancer](#)
- [CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique](#)